

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 29 février 2024

Date de
convocation :
23.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier.
Mme GIGNOUX Laure
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame DI BARTOLO Claire a donné pouvoir à Monsieur CHAIX Michel
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Monsieur MERCIER Thiery a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13
Pouvoirs : 5
Votants : 18

**POINT : EXTENSION ET SECURISATION DE L'HOTEL DE VILLE D'ASPREMONT,
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE.**

006-210600060-20240229-2024_02_3-DE
Reçu le 11/03/2024

Vu les statuts du Sivom Val de Banquière,

Vu l'article L2422-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant que dans sa configuration actuelle l'Hôtel de Ville d'Aspremont est un bâtiment sur trois niveaux particulièrement exigus et qui ne permet pas de répondre aux besoins de son administration, de sa municipalité et au final de ses administrés.

Considérant qu'une étude de faisabilité établie par les services municipaux a permis de fixer les grandes lignes des travaux à entreprendre et d'indiquer le cout de l'opération qui est estimé à 616 788 € HT soit 1 243 179 € TTC.

Considérant que l'extension de l'Hôtel de Ville se fera sur l'immeuble attenant qui était précédemment occupé par l'école communale.

Et que les travaux visent à :

- Délocaliser l'entrée sortie de la Mairie et de faire un trottoir adapté avec l'identification d'un accueil guichet unique au rez-de chaussé ;
- Réaliser un ascenseur pour permettre l'accès à l'étage ;
- Réaliser à l'étage une salle des mariages et du Conseil Municipal adaptée en superficie ;
- Réaliser des bureaux pour les agents et les adjoints permettant de mettre en place le projet municipal de modernisation et de développement des services publics.

Considérant que le projet intègre les notions réglementaires obligatoires relatives :

- au cheminement extérieur pour accéder au bâtiment ;
- aux conditions d'accès et d'accueil ;
- à la circulation horizontale et verticales à l'intérieur du bâtiment.

Considérant la volonté de la commune de déléguer l'opération au Sivom Val de Banquière pour bénéficier de leur expertise.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réfection de l'Hôtel de Ville d'Aspremont ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 243 179 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Sivom Val de Banquière une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant le montant ci-dessus, selon le modèle annexé ainsi que tous les actes qui permettront la mise en œuvre de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réfection de l'Hôtel de Ville d'Aspremont ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 243 179 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Sivom Val de Banquière une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant le montant ci-dessus, selon le modèle annexé ainsi que tous les actes qui permettront la mise en œuvre de celle-ci.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 6 mars 2024

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE

